



Paris, le 28 janvier 2020

Objet : l'ANFE et la FFP coopèrent pour clarifier les complémentarités et les spécificités des ergothérapeutes et des psychomotriciens

Les ergothérapeutes et les psychomotriciens sont des professionnels paramédicaux installés depuis plusieurs décennies dans le système de santé français.

Nos deux professions ont connu ces dernières années des évolutions notables et sont aujourd'hui fréquemment sollicitées par les pouvoirs publics pour apporter leurs contributions au développement du système de santé.

L'Association Nationale Française des Ergothérapeutes (ANFE) et la Fédération Française des Psychomotriciens (FFP) sont sensibles aux inquiétudes et incompréhensions qui leurs remontent du terrain quant à la confusion qui peut apparaître entre nos deux professions de la part des employeurs et des prescripteurs. Nous souhaitons donc apporter des réponses communes à ces dernières, cela notamment dans une volonté d'apaisement, mais aussi et avant tout au profit des patients eux-mêmes de leurs familles. Pour cela, l'ANFE et la FFP veulent s'écarter de toute logique de conflit ou de concurrence entre nos professions, et prônent au contraire le dialogue et la coopération entre elles.

Fortes de cette volonté commune de travailler et de clarifier ce qui relève de nos complémentarités et de nos spécificités, l'ANFE et la FFP vont ouvrir une série de travaux communs qui viseront à développer cette clarification à destination des familles, des prescripteurs et des employeurs. Pour ce faire, un groupe de travail, composé d'ergothérapeutes et de psychomotriciens, sera constitué. Ce groupe s'appuiera sur l'analyse du cadre réglementaire, une revue de littérature nationale et internationale portant sur le cadre théorique de référence de chaque profession, ainsi que sur les outils d'évaluation et méthodes d'intervention utilisés par chaque profession, en mettant en évidence les éléments partagés et spécifiques. L'objectif est d'élaborer un document (dont la forme et le contenu seront à déterminer) et des propositions de fiches de postes validées par nos deux organisations.

La première étape de cette collaboration portera sur le secteur de la gériatrie où les confusions restent nombreuses notamment depuis le plan Alzheimer 2008 2012 où il est question de recrutements d'« ergothérapeute et/ou de psychomotricien » pour remplir les mêmes missions. L'ANFE et la FFP souhaitent promouvoir les compétences de nos deux professions afin qu'elles soient bien complémentaires et non en opposition. D'autres travaux devraient être engagés ultérieurement, notamment dans les secteurs de l'enfance et de la santé mentale.

Nous informerons évidemment l'ensemble des ergothérapeutes et des psychomotriciens de l'avancée et des conclusions de ces travaux.

ANFE
64 rue Nationale
CS 41362
75214 PARIS Cedex 13

FFP
5 rue Copernic
75116 PARIS